



La photo primée :
« Arc en ciel »



GENNE   NFO

LES VŒUX DU MAIRE – 06 JANVIER 2023

Bienvenue pour ce rendez-vous traditionnel auquel vous nous faites l'amitié de participer. C'est avec plaisir que je vous retrouve pour la première fois depuis les élections de mars 2020. Cette soirée conviviale permet de se retrouver entre amis, de découvrir de nouveaux visages et d'entendre vos encouragements et vos remarques.

Tout d'abord, je remercie chaleureusement celles et ceux qui m'entourent et œuvrent quotidiennement au service de notre commune : les membres du conseil municipal, l'ensemble du personnel administratif et technique ainsi que les agents de l'école.

Au cours de ces trois années de mandat, nous avons achevé les actions initiées par nos prédécesseurs :

- la réhabilitation de la salle Ty Mad où nous nous trouvons ce soir, la transformation de l'ancienne mairie ;
- la rénovation du 4 et 6 rue Jean de Genes en logements locatifs.

Nous avons également engagé de nouveaux projets que nous poursuivrons cette année.

Concernant la salle des sports, le bureau d'étude a communiqué un premier chiffrage. Une prospective financière a été réalisée sur la base des recettes actuelles, des emprunts en cours, des dépenses courantes, des hausses à venir (dont la hausse du prix de l'énergie ou encore celui de la construction) et des subventions mobilisables. Cette prospective révèle que la capacité d'autofinancement de la commune se réduirait de façon importante à court terme, ne permettant à l'avenir que des investissements liés à des situations d'urgence.

À la vue de ce contexte actuel, le projet n'a pas totalement été abandonné mais sera revu. De nouveaux plans sont en cours d'étude pour une salle répondant à nos besoins dans une enveloppe budgétaire raisonnable.

Nous envisageons la pose, au 2ème semestre 2023, de panneaux photovoltaïques sur la toiture de la salle. Cela permettrait une production de 135 000 kwh/an et serait amortissable sur dix ans. Avec le passage en LED de son éclairage et d'une partie de l'école, la vigilance renforcée de nos consommations d'énergie, notre commune s'engage davantage dans la transition énergétique.

Après l'acquisition, avec l'aide de l'EPF (Etablissement Public Foncier), de la maison Boucault (15 et 17 rue Jean de Genes), la partie commerce, après accord des bâtiments de France, sera démolie et le curage du bâti effectué (financé à 60% par l'EPF).



La réflexion sur l'aménagement du bourg se poursuit et le projet de sécurisation de la rue Linières sera prochainement réalisé. Une liaison douce entre la mairie et l'école devrait permettre aux piétons d'éviter la rue principale.

Nous continuerons l'aménagement progressif de la parcelle d'un hectare acquise le long de la Seiche pour créer un lieu de promenade dont chacun pourra profiter.

L'acquisition de réserves foncières est en bonne voie, nous permettant d'envisager à court terme la viabilisation d'un futur lotissement.

Vous avez pu le constater, un vent de bonne humeur a soufflé lors des différentes festivités 2022 : fête de la St Jean, kermesse de l'école, Gennes en fête et Téléthon. Un grand bravo aux organisateurs, aux bénévoles et à tous ceux qui ont répondu présents à ces manifestations.

Merci également aux nombreuses associations, à l'équipe enseignante de l'école, à l'ensemble des personnels de l'EPHAD La Providence, et aux plus jeunes investis dans le dispositif argent de poche. Grâce à vous tous, GENNES existe, vit et se dynamise !

Je souhaite également la bienvenue aux nouveaux habitants de notre commune.

Pour terminer, je vous adresse au nom de l'équipe municipale mes meilleurs vœux pour 2023 ; que cette nouvelle année apporte à chacun d'entre vous, santé, bonheur et réussite.



Le Maire et le conseil municipal



Henri Béguin, Maire de Gennes sur Seiche
et l'ensemble du Conseil Municipal sont heureux de vous
présenter leurs meilleurs vœux pour l'année 2023.

Mairie de Gennes sur Seiche
1 allée de la mairie
35370 Gennes sur Seiche





Recensement citoyen

Vous êtes français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen et on vous réclame une attestation de recensement citoyen, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le recensement citoyen (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) ? Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.

Si vous êtes né Français, vous devez faire votre recensement citoyen à compter de votre 16^e anniversaire et jusqu'à la fin du 3^e mois qui suit. (*À savoir : si vous n'avez pas fait votre recensement citoyen dans ce délai, vous pouvez régulariser votre situation jusqu'à l'âge de 25 ans en suivant la même démarche.*)

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER. ET TOI ???



Le recensement citoyen est **obligatoire** et peut se faire de 2 manières :

- à la mairie de la commune de votre domicile (documents à fournir : carte d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour et justificatif de domicile) ;
- en ligne via le service : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2054> (documents à fournir : carte d'identité ou passeport valide, livret de famille à jour).

Votre recensement fait, vous obtenez votre attestation de recensement.

Attention : aucun duplicata de votre attestation de recensement ne vous sera fourni. En cas de perte ou de vol, vous devez demander une attestation de situation administrative à votre centre du service national et de la jeunesse (CSNJ).

Après avoir fait votre recensement citoyen :

- Vous êtes convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté. Y avoir participé - ou en avoir été exempté - est indispensable pour vous inscrire à partir de 18 ans à un examen, un concours administratif ou à l'examen du permis de conduire...
- Vous êtes inscrit automatiquement sur les listes électorales dès votre 18^e anniversaire et pourrez alors voter.

CEREMONIES & COMMEMORATIONS

11 novembre

Cette date d'anniversaire de l'armistice du premier conflit mondial est devenue la journée nationale d'hommage à tous les morts pour la France. Après la lecture de la lettre de la ministre de la Défense Geneviève Darrieussecq, la citation des soldats disparus durant l'année et le dépôt d'une gerbe, un moment de recueillement a été observé.



05 décembre

Gennes sur Seiche a organisé, pour les neuf communes du canton d'Argentré du Plessis, la cérémonie de la journée nationale d'hommage aux morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie. La célébration de la messe ainsi que la cérémonie au monument aux morts ont précédé un vin d'honneur à la salle Ty Mad.





Une mobilisation record !

L'édition 2022 du TELETHON restera dans les annales par le montant des dons récoltés et la mobilisation des associations et bénévoles.

Alors que la récolte des dons a débuté dès cet été par les élèves de l'école avec l'organisation d'un défi sportif et solidaire (cf. le Gennes info n°94), elle s'est poursuivie tout le week-end du 04 décembre autour d'un programme étoffé : tournois de hockey, badminton et belote, vente de décorations de Noël, atelier « enfants »... Associations, bénévoles et élus se sont ainsi relayés pour accueillir les visiteurs et sportifs. Ce fut l'occasion pour eux de déguster soupe, galettes saucisses, crêpes ou encore châtaignes grillées en partageant un verre de vin chaud ou un café.

La mobilisation de toutes et tous a permis la collecte de la somme record de 6 204 € (4200 € en 2020) soit un don moyen par gennois de l'ordre de 6.40 € (1.15 € au niveau national). Seuls l'implication et l'investissement de tous ont permis d'atteindre un montant illustrant la générosité dont nous avons tous fait preuve !



merci



LES ASSOCIATIONS



APE Pierre-Gilles de Gennes

A l'occasion de la célébration d'Halloween, les enfants de l'école ont apporté leurs plus beaux dessins de sorcières, monstres, maisons hantées... Un jury impartial composé de résidents de La Providence a sélectionné ses préférés parmi la quarantaine récoltés afin qu'ils soient publiés dans le Gennes Info...

Félicitations Aliya, Azelle, Emeline, Emma, Léa, Léandre, Léo, Lolie, Marceau, Mathéo, Robin et Valensia !

